

Enfants ou adultes handicapés, 3 500 patients français trouvent en Wallonie un accueil que ne leur offre pas la France. La Sécurité sociale rembourse et tout le monde s'y retrouve...

La Belgique, refuge des autistes français

Une salle de consultation avec un petit théâtre de marionnettes, des fauteuils aux couleurs vives, des tigres et des ours en peluche. A l'entrée, la reproduction d'un tableau de Picasso figurant une colombe.

Il y a une vingtaine d'années, Daniel Flawinne, un petit homme tiré à quatre épingles qui surprend d'abord par la douceur de sa voix, a créé en pleine campagne, près de Namur, capitale politique de la région wallonne, le Centre d'accueil Séquoia. Il abrite des enfants et des adolescents autistes et psychotiques. Des cas parmi les plus lourds, qui réclament des efforts considérables pour un résultat faible, « même si l'on n'est jamais à l'abri d'un miracle », précise M. Flawinne.

« Il faut toutefois admettre que certains seront seulement capables d'entrer dans un hôpital psychiatrique », explique cet éducateur qui a tâté de la psychanalyse avant de rechercher d'autres voies de traitement en se formant, notamment, à Lyon et à Rome. Daniel Flawinne pratique la thérapie familiale et a, par ailleurs, le souci de former des personnels spécialisés qui assureront aux patients la qualité de vie la meilleure. Il a donc aussi développé, au fil des ans, un projet d'accueil des adultes. Afin de leur éviter les mouirois et les abus de tranquillisants.

Ici, comme dans d'autres institutions wallonnes, c'est cependant un autre élément qui surprend : la nationalité des pensionnaires. Une très grande majorité d'entre eux sont des Français, originaires du Nord mais aussi de l'Est, d'Île-de-France, de Touraine, voire des Alpes.

A Mons, où est abritée une école spécialisée pour enfants autistes, à l'institut Louis-Marie de Thy-le-Château, à la clinique de l'Espérance de Bon-Secours, à un jet de pierre de la frontière, la situation est identique : de 75 % à 100 % des pensionnaires viennent de France.

Ils souffrent de handicaps et de pathologies diverses – dans l'ordre, autisme, troubles du comportement, infirmité motrice-cérébrale et psychose – mais leur famille n'a pu leur trouver une place dans des établissements français, trop rares ou inadaptés.

Les sources officielles, françaises comme belges, divergent sur l'ampleur exacte du phénomène mais, au total, quelque 3 500 patients français seraient, sous des statuts divers, abrités en Wallonie, une région où les institutions médico-pédagogiques accueillent, au total, 13 000 personnes.

La plupart des enfants français, notamment les autistes, sont placés dans des établissements conventionnés avec la CRAM Nord Pas-de-Calais. Leur séjour est financé par l'assurance-maladie. Quelques-uns, très peu nombreux, sont accueillis dans des struc-



Le 17 avril, au Centre Séquoia, en pleine campagne wallonne, dans la région de Namur. Ce centre créé par Daniel Flawinne il y a une vingtaine d'années abrite des enfants et des adolescents autistes et psychotiques, venant de Belgique mais aussi de France. GAËL TURINE POUR « LE MONDE »

res non agréées. Les adultes sont hébergés en Belgique grâce à des financements des départements dont ils sont originaires.

Comment expliquer cette étrange situation ? Le docteur Jean-Marie Duez, médecin conseil auprès de la CRAM à Lille, évoque d'abord le contexte historique : durant la seconde guerre mondiale, des institutions religieuses et des familles fortunées ont accueilli et scolarisé en Wallonie des petits Français, orphelins ou enfants de déportés notamment. Par la suite, confrontée à une forte demande de parents de handicapés et au manque de structures, l'assurance-maladie française a encouragé un « mouvement naturel » vers la Belgique.

Au milieu des années 1990, devant toujours faire face au déficit chronique de places, le ministère de la santé a mandaté la Caisse nationale d'assurance-maladie pour passer des conventions avec les établissements belges.

Une situation « gagnant-gagnant » :

la Sécurité sociale paie aux institutions belges un prix de journée inférieur à ce qu'il est en France et s'assure que des places lui sont réservées. Les établissements belges se garantissent, quant à eux, des rentrées stables, supérieures à ce que leur verserait la Sécurité belge.

Les dirigeants assurent – ou développent – l'emploi et peuvent maintenir la qualité de leurs structures, l'une des caractéristiques du « modèle » socio-éducatif wallon, même si ce label recouvre des réalités très diverses, certaines institutions développant des projets de grande qualité quand d'autres font peu d'efforts.

« Les Français ne prennent pas la place de Belges et ne nous coûtent rien », expliquait, quant à elle, la ministre wallonne de la santé à l'AFP, en novembre 2005.

Des témoins français soulignent, de manière anonyme, d'autres éléments. Le cabinet de Philippe Bas, ministre délégué aux personnes handicapées devenu récemment ministre de la santé, affirme certes qu'il a mis en place un « plan de rattrapage » sur trois ans, qui devrait notamment aboutir à la créa-

tion, d'ici à 2008, de 200 places pour des handicapés français dans le Nord. Il paraît toutefois évident à beaucoup que les autorités françaises s'accommodent bien d'une situation qui les dispense de procéder à des investissements trop lourds et des embauches de personnels statutaires.

Ces responsables soulignent qu'en Belgique la création d'institutions est plus rapide et leur construction financée à hauteur de 60 %. Leur fonctionnement n'est, par ailleurs, pas calqué, comme en France, sur celui du système scolaire : ils sont ouverts 365 jours par an et le personnel y est réputé « plus disponible ».

Les familles, souvent résignées face aux carences du système français et parfois heureuses de « mettre un peu de distance », selon l'expression de Daniel Flawinne, ont donc appris à voir les bons côtés d'un exil de leurs proches. Elles louent généralement l'efficacité de l'offre belge, avec l'existence d'internats, l'ouverture le week-end, la plus grande tolérance vis-à-vis des troubles du comportement, l'encadrement plus présent mais aussi l'approche plus

humaine et moins administrative de la personne handicapée.

« Ce sont surtout les méthodes belges et la qualité de l'accompagnement qui séduisent les familles, notamment dans le cas des autistes, confirme un rapport de l'IGAS. Dès lors, tant que les conditions d'accueil en France n'évolueront pas, il est vraisemblable que les flux de placements en Belgique continueront, au moins pour les régions frontalières. »

Au-delà de la froideur du raisonnement administratif, il subsiste toutefois, pour diverses familles, des difficultés matérielles, liées par exemple au coût de l'internat et des déplacements, ou une douleur affective que toute la volonté des personnels belges ne suffit pas à soigner.

Des associations qui, telle Lea pour Samy, regroupent des parents d'enfants autistes réclament notamment à la France davantage d'institutions adaptées, dotées d'un profil moins « dogmatique » et d'une dimension éducative plus grande. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS
(BRUXELLES, CORRESPONDANT),
AVEC CÉCILE PRIEUR

Un très improbable retour en France

ILS SE DISENT « globalement favorables » aux placements en Belgique. Toutefois, les organismes représentant les personnes handicapées et leurs familles ont souligné, devant l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), les lacunes des hébergements wallons. Certains établissements ne répondent pas aux critères d'accueil belges, d'autres présentent des projets de vie « très succincts », notamment quand ils hébergent des adultes.

Des structures développent par ailleurs « une véritable politique commerciale » en pratiquant le démarchage en direction des Français. Une réalité que les autorités wallonnes ne contestent pas, affirmant vouloir éviter de telles dérives.

« La Belgique offre le pire et le meilleur en matière d'hébergement » : Jean-François Chossy, député (UMP) de la Loire, affir-

me l'avoir constaté sur le terrain. « En Wallonie, il y a des internats à l'ancienne avec d'immenses dortoirs qui donnent une sensation d'enfermement, mais aussi des établissements exemplaires, avec des projets de vie respectueux de la personne handicapée », explique l'élu, auteur, en 2003, d'un rapport sur la situation des autistes français.

Selon l'IGAS, la question du contrôle est d'autant plus cruciale que le flux des handicapés français hébergés en Wallonie n'est pas près de se tarir. « Le retour en France des handicapés placés en Belgique n'est plus un sujet majeur de préoccupation, notait l'IGAS dans un rapport de septembre 2005. Il n'est souhaité ni par les familles ni par les institutions et n'est, de surcroît, pas souhaitable en raison du traumatisme que le transfert engendrerait. » Dans ces conditions, « il est du

devoir des autorités de vérifier que les ressortissants français sont convenablement accueillis dans les structures belges », estime l'IGAS, notant « l'absence de coordination entre les pouvoirs publics des deux pays ».

De fait, les contrôles restent très lacunaires, quand ils ne sont pas inexistantes. L'entourage de Philippe Bas, ministre délégué aux personnes handicapées – depuis peu ministre de la santé –, affirme certes que depuis 2006 la France peut demander à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées un contrôle ciblé sur un établissement donné. En 2005, la ministre de la santé de la région wallonne évoquait, elle, la mise au point d'un « système d'inspection conjoint » avec les autorités françaises. Mais, souvent, les moyens manquent encore. ■

C. PR.

PRÉSIDENTIELLE 2007
Les candidats
VUS par
PLANTU

Seuil

